



AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ELEVES À DESTINATION DES FAMILLES ET DES ÉLÈVES.

EXTENSION DE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES AUX CLASSES DE 4^{ÈME} ET DE 3^{ÈME}.

1. Organisation pédagogique de l'accueil au collège François Villon.

- Les familles ont fait connaître leur décision de retour ou non au collège valable jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Les familles ont été informées de l'application du protocole sanitaire national.
- Chaque classe est répartie en deux groupes qui ont cours en alternance par semaine (groupe 1 en semaine impaire et groupe 2 en semaine paire).
- Du travail sera donné par les enseignants pour les « semaines à distance ».
- Les groupes ont été constitués par l'équipe de direction du collège et ne peuvent pas être modifiés.
- Chaque groupe est sédentarisé dans une salle de classe et les élèves ne changent pas de place (étiquettes sur les tables).
- Si des salles spécialisées doivent être utilisées, un protocole de déplacement et de nettoyage sera strictement appliqué.
- Des emplois du temps spécifiques sont mis en place pour cette période. Il n'y aura pas de cours le mercredi afin d'éviter un déplacement pour peu d'heures de cours.
- Le contenu pédagogique est adapté aux circonstances et aux conditions sanitaires.

2. Modifications liées à l'accueil de niveaux supplémentaires.

- De **nouveaux emplois du temps** sont mis en place pour **toutes les classes à compter du 8 juin 2020**. Ils sont consultables sur la page d'accueil e-lyco du collège.
- Accueil des élèves :
 - **Lundi 8 juin** : 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} groupes 2 (semaine paire).
 - **Mardi 9 juin** : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} groupes 2 (semaine paire).
 - **Lundi 15 juin** : 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} groupes 1 (semaine impaire).
 - **Mardi 16 juin** : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} groupes 1 (semaine impaire).
- Les **récréations** ne seront plus décalées mais réalisées dans **des espaces séparés** :
 - Cour habituelle pour les 6^{ème} et 5^{ème} selon le partage déjà mis en place.
 - Cour du chalet pour les 4^{ème} et 3^{ème}, en respectant les espaces délimités.

3. Régime d'entrée et de sortie.

- Il est demandé aux familles d'organiser le transport des élèves jusqu'au collège en fonction de leur emploi du temps. Les attroupements aux abords du collège sont interdits.
- Pour les élèves venant seuls au collège, ils devront suivre un itinéraire direct depuis leur domicile (responsabilité des parents) et respecter les règles de distanciation devant l'établissement. Les mêmes règles s'imposent au départ du collège.
- Pour les élèves transportés, ils seront soumis au régime n°2 d'entrée et de sortie (cf. le règlement intérieur). Les dérogations ne seront possibles qu'avec l'accord de la direction.
- Des espaces distincts de dépôt des élèves et de récupération devront être respectés.

4. Gestes barrière et précautions.

- Les élèves et les familles sont invités à consulter les affichettes de prévention publiées sur le portail e-lyco du collège.
- Chaque élève doit venir au collège muni de :
 - Un masque de protection (réutilisable ou à usage unique) en quantité suffisante pour la journée de classe : 1 masque par demi-journée.
 - La visière fournie par le Conseil Départemental de Maine et Loire.
 - Des mouchoirs en papier.
 - Éventuellement un flacon de gel hydro-alcoolique.
 - Une gourde ou une bouteille d'eau.
- L'Éducation Nationale dote chaque élève de 4 masques lavables 20 fois. Leur entretien est de la responsabilité des familles. Nous vous remercions de prévoir un contenant pour les stocker dans des conditions sanitaires satisfaisantes.
- Les visières seront remises aux élèves à leur premier jour de présence au collège. Pour faciliter leur gestion, nous conseillons de les laisser dans la salle de classe durant la semaine de présence des élèves.
- Avant le départ pour le collège, les parents devront prendre la température de leur enfant. Il est conseillé de la consigner sur un carnet.
- Si un symptôme d'infection par le COVID 19 est repéré, la famille doit garder l'élève à la maison et informer le collège.
- Les élèves devront porter leur masque à l'occasion de tout déplacement au sein du collège ou lorsque la distance d'un mètre ne pourra pas être garantie.
- Plusieurs temps de lavage des mains seront organisés sous la responsabilité d'un adulte de l'établissement :
 - Avant d'aller en classe ou en entrant en classe (après la récréation, en cas de toux, avant et après le déjeuner, ...)
 - Avant de quitter l'établissement (il est recommandé de procéder à un nouveau lavage des mains à l'arrivée au domicile).
- Toutes les mesures seront prises pour éviter le brassage et le croisement des élèves dans l'établissement :
 - Sédentarisation des groupes et des élèves dans une salle de référence.
 - Organisation de sens de circulation dans l'établissement.
 - Récréations et espaces de pause séparés.

- Accompagnement systématique par un adulte des groupes lors des déplacements.
- Organisation du passage au restaurant scolaire.
- Organisation des entrées et sorties de l'établissement.
- Au collège, les élèves devront respecter les gestes barrière et les attitudes de précaution :
 - Respect des places et des espaces désignés (classes, restaurant scolaire et sur les cours)
 - Pas de prêt de matériel entre élèves.
 - Pas de jeux collectifs physiques sur la cour.
 - Respect des consignes données par les adultes.

5. Gestion des masques sur la journée.

- Pour les demi-pensionnaires :
 - Port du masque jusqu'à ce que l'élève soit installé pour déjeuner.
 - Repositionnement du masque avant d'aller débarrasser son plateau.
 - Changement de masque au début de la première heure de cours de l'après-midi après lavage des mains.
- Pour les externes :
 - S'assurer que votre enfant change de masque avant de quitter votre domicile.

6. Accueil des familles au collège.

- Les familles ne sont pas autorisées à entrer dans les espaces bâtis du collège sans y avoir été invitées.
- Les rencontres avec des personnels de l'établissement devront avoir lieu de préférence à distance (mails, téléphone).
- Lorsque la rencontre à distance est impossible, elle devra avoir lieu sur rendez-vous après accord de la direction, dans le respect du protocole sanitaire et des consignes transmises par le collège.

L'engagement de chacun est nécessaire pour garantir le respect des règles sanitaires de protection. Nous vous en remercions par avance.

L'équipe de direction